

HENRI REGNAULT

**LA RÉALITÉ
SPIRITE**

ESSAI DE RÉFUTATION DES SERMONS DU R. P. MAINAGE

Préface

Paris, le 30 août 1920

Mon cher collaborateur et ami,

Puisque vous me faites l'honneur de me demander un mot d'introduction pour votre nouvel ouvrage, je vous dirai immédiatement que j'approuve l'esprit avec lequel vous l'avez conçu. Tout en restant toujours d'une extrême courtoisie, vous avez très bien signalé toutes les erreurs, volontaires ou non, commises par le père Mainage, au cours de ses sermons.

Cette fois le prédicateur, délaissant la vieille tactique basée sur l'idée démoniaque, si chère à ses prédécesseurs et sentant combien elle est démodée, a essayé d'atteindre le spiritisme dans ses œuvres vives en tentant de démontrer que nous ne pouvions pas communiquer avec les Esprits.

Vous avez très fortement indiqué les raisons nombreuses qui détruisent ces affirmations hasardées, et le lecteur impartial voudra certainement remonter jusqu'aux sources.

C'est alors que toute la fausseté de l'argumentation de notre contradicteur apparaîtra à tous les yeux ; chacun pourra se convaincre que le spiritisme est la révolution la plus profonde, la plus régénératrice dont l'humanité ait été le théâtre.

Démontrer par l'expérience et par l'observation que l'âme existe pendant la vie et qu'elle survit après la mort, c'est employer la méthode scientifique pour résoudre ces problèmes qui étaient restés jusqu'à maintenant confinés dans les domaines philosophiques ou religieux ; c'est créer l'unité des croyances dans le monde entier, car une démonstration scientifique est valable pour tout homme capable de la comprendre, qu'il habite la France ou les Antipodes ; c'est affranchir l'humanité des terreurs de la mort ; c'est émanciper l'esprit de la tutelle des dogmes, le libérer des lisières qui ont dirigé ses premiers pas mais qui deviennent des entraves, aujourd'hui qu'il a pris tout son développement ; c'est le miracle expliqué naturellement ; c'est la suppression des formes confessionnelles et des ritualismes qui, dans le passé, ont fait verser tant de sang ; c'est, je le répète, rétablissement d'une unité religieuse, parce que la religion sera la science et que celle-ci est universelle.

Alors, la vie terrestre apparaît sous son jour véritable. Acquérir la perfection morale, c'est fixer en soi, pour toujours, une richesse inestimable, un trésor que nous ne perdrons jamais, et auprès duquel les biens de ce monde apparaissent bien misérables puisqu'ils sont temporaires, tandis que les premiers sont éternels comme l'âme elle-même ; c'est une source incomparable d'énergie, d'espérance et d'allégresse que cette démonstration scientifique d'une humanité invisible, prolongement de la nôtre, à laquelle elle reste liée, indissolublement, par les affections du cœur, par une solidarité étroite fondée sur la communauté absolue d'origine et de destinées.

Et que l'on ne nous accuse pas ici de présomption, car, le devoir de l'homme est de rechercher ce qui se cache sous le voile des apparences. Seule, la science nous a permis de connaître d'abord notre position dans l'univers, puis, ensuite, la véritable nature de l'âme.

Les expériences, répétées dans le monde entier par des savants impartiaux, affirment que tous les faits nouveaux sont d'incontestables réalités. Si, parfois, nous ne parvenons pas à en expliquer certains détails, il n'en reste pas moins que la réalité absolue de nos communications avec les morts s'affirme d'un bout du monde à l'autre.

Demain, cette grandiose vérité produira un changement d'orientation dans l'humanité, comme elle n'en a pas encore connu jusqu'ici.

Vous aurez été, cher collaborateur et ami, un des artisans de cette grandeur ; c'est pourquoi l'ouvrage présent rendra de si grands services à ceux qui veulent pénétrer toujours plus avant dans le mystère d'outre-tombe.

Gabriel Delanne.

Avant-propos

Le Père Mainage, pendant le Carême 1920 fit à Saint-Louis d'Antin six sermons anti-spirites, plus trois autres qui expliquent la doctrine catholique actuelle¹ ; ceux-ci ne se rattachent pas spécialement au spiritisme, mais j'ai cru bon de les suivre quand même.

D'après les affiches, les sermons, réservés spécialement aux hommes, (ce qui n'empêcha pas de nombreuses femmes de se joindre à la foule qui, les six premières fois, se pressait dans l'église), avaient pour titres :

I. – La révélation spirite et la doctrine catholique.

II. – Les inductions scientifiques du spiritisme.

III. – Critique des faits spirites.

IV. – Le corps astral.

V. – Spiritisme sans esprits.

VI. – Les messages des « désincarnés ».

VII. – La mort.

VIII. – Le Jugement, Retraite pascale.

IX. – Les Rétributions éternelles.

Usant, très courtoisement, de notre droit de réponse, j'ai fait deux conférences contradictoires, auxquelles j'avais convié spécialement le père Mainage. Je crois du reste utile de reproduire ici les lettres que je lui ai adressées.

PREMIÈRE LETTRE AU R. P. MAINAGE².

30, rue Chalgrin
Paris, le 14 avril 1920.

Mon Père,

« Nous laisserons aux spirites le droit de dire leurs espoirs, leurs expériences, leurs doctrines », disiez-vous, lors de votre premier sermon à Saint-Louis d'Antin.

Aussi, pour pouvoir faire connaître réellement nos idées, je me propose d'essayer de réfuter, avec tolérance et courtoisie, les arguments que vous avez exposés contre la doctrine spirite.

Je ferai cette réfutation sous diverses formes, notamment en faisant les 2 mai et 6 juin 1920 deux conférences contradictoires auxquelles, au nom de Mme M..., fondatrice de l'Union Française, sous les auspices de laquelle auront lieu ces réunions, j'ai l'honneur de vous convier.

La plus grande liberté de parole vous sera laissée pour me répondre, après que j'aurai exposé le point de vue spirite.

Vos supérieurs, je l'espère, vous autoriseront à venir discuter publiquement avec nous. Si vous ne le pouvez pas, nous acceptons que vous vous fassiez remplacer.

¹ Je dis actuelle, car j'ai constaté quelques petites transformations, notamment, dans l'explication de l'Enfer. Le cadre de cette brochure ne me permettra pas de parler longuement de ces trois sermons de retraite pascale ; je les commente dans l'ouvrage : *Les Vivants et les Morts*, par poste ; 13 fr. 60 (Henri Durville, imprimeur-éditeur).

² Adressée recommandée avec avis de réception ; numéro du récépissé : 976 du 14 avril 1920 ; livrée, d'après l'avis de réception, le 17 avril 1920.

Tous les auditeurs, présents à l'ouverture de la séance, auront le droit de se faire inscrire ; la parole leur sera donnée suivant leur tour d'inscription, elle leur sera retirée s'ils sortaient des limites des questions traitées ou s'ils manquaient aux règles de la courtoisie.

Le tournoi loyal que je vous propose aura lieu salle Saint-Georges, 7, rue Saint-Georges, à 15 heures, aux réunions de l'Union Française des 2 mai et 6 juin.

J'espère avoir l'honneur de recevoir prochainement votre réponse, et je vous prie de bien vouloir agréer, mon Père, l'expression de mes sentiments choisis.

Signé : Henri Regnault.

Je m'excuse d'avoir recommandé cette lettre, vous comprendrez aisément quelle importance j'accorde à posséder la preuve que cette invitation n'a pu être égarée par l'administration des P.T.T.

Cette lettre resta sans réponse ; la conférence annoncée eut lieu sans que le Père Mainage ait cru devoir nous faire l'honneur d'être représenté.

DEUXIÈME LETTRE AU R. P. MAINAGE³.

30 rue Chalgrin,
Paris, le 13 mai 1920.

Mon Père,

Suivant la lettre que je vous avais adressée le 14 avril 1920, lettre à laquelle vous n'avez pas fait l'honneur d'une réponse, j'ai fait le 2 mai devant une salle comble, 7, rue Saint-Georges, l'essai de réfutation de vos premiers sermons.

La seconde partie de votre exposé sera contredit par moi, toujours salle Saint-Georges, non pas le 6 juin comme je le pensais, mais le 20 juin à 3 heures.

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à cette réunion. Vous pourrez ainsi vous rendre compte par vous-même, de la courtoisie et de la conciliation avec laquelle, réfutant votre argumentation, je tâche de faire comprendre à mes auditeurs la réalité et la moralité du spiritisme.

La contradiction est permise au public ; si vous venez, la plus grande liberté de parole vous sera laissée. Si vous n'étiez pas libre, vous pouvez vous faire remplacer par qui vous voudrez.

Le 14 avril, je vous disais avoir l'intention d'employer divers moyens pour réfuter vos arguments.

Un autre de ces moyens sera la publication d'un ouvrage en deux parties.

Par courtoisie, vis-à-vis de vous, que je considère comme un adversaire et non comme un ennemi, – les spirites ne veulent pas connaître d'ennemis, – je vous demande de me fixer un rendez-vous, où et quand vous voudrez, sauf les lundis, vendredis après le dîner et le 15 mai après-midi.

Afin de vous prouver avec quel scrupule j'ai noté votre pensée, je désirerais vous lire le résumé que j'ai fait d'après les notes presque sténographiques, prises pendant que vous parliez, notes que je relisais le soir même devant quelques-uns de vos auditeurs.

³ Adressée recommandée avec avis de réception ; numéro du récépissé : 130 du 14 mai 1920 ; livrée d'après l'avis de réception, le 17 mai 1920

Si vous acceptez cette loyale proposition, notez que je dois vous voir, avant le 25 mai, car, passé cette date, je compte envoyer mon manuscrit à mon imprimeur et, malgré mon désir de vous prouver ma courtoisie, je ne pourrais attendre davantage.

Je ne vous cache pas non plus mon intention de publier, en introduction, le texte des lettres que je vous adresse, ainsi que la réponse que j'espère recevoir.

Veillez agréer, mon Père, l'expression de mes sentiments choisis.

Signé : Henri Regnault.

Comme la première fois, je m'excuse de recommander cette lettre, mais j'attache une grande importance à avoir la preuve que je vous ai invité à répondre à mes réfutations.

Cette lettre, elle aussi, resta sans réponse, et, comme la première fois, le P. Mainage omit de se faire représenter à la conférence contradictoire que j'avais organisée⁴.

Je laisse le public libre de juger la conduite de mon contradicteur et la mienne.

J'espère avoir donné, en cette occasion, les preuves les plus sérieuses de ma bonne foi et de la loyauté avec laquelle j'entends défendre, envers et malgré tous, le spiritisme auquel je dois de connaître ici-bas un bonheur qui est à la fois le plus idéal et le plus réel.

Pour être bien certain de parler devant un auditoire non initié, et afin de ne pas encourir le reproche de faire ces conférences devant un public composé seulement de spirites, j'ai pris la peine d'aller moi-même distribuer des invitations, à la sortie des messes, le dimanche matin. De plus, ces réunions ont été annoncées au public par la presse⁵ et par des affiches.

On ne peut donc pas m'accuser d'avoir préparé la salle.

Pour continuer l'action commencée par ces conférences, j'ai décidé également de répondre, point par point, à toutes les objections présentées par le P. Mainage. C'est là un travail important qui vient de paraître en librairie sous le titre : *Les Vivants et les Morts*.

Aussi ai-je décidé de réunir, en brochure, en les complétant, les articles que j'ai écrits pour la *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme*.

Au cours de ces quelques pages, j'essaierai de réfuter les principaux arguments anti-spirites qui nous sont opposés par le R. P. Mainage et je relèverai les erreurs involontaires, je l'espère, de notre honorable contradicteur. J'écrirai avec courtoisie et tolérance ; tous, quelle que soit leur opinion, pourront donc me lire sans crainte d'être froissés dans leurs convictions intimes.

Quant aux autres objections de notre contradicteur, elles sont toutes, je le répète, passées au crible de la critique et des faits dans : *Les Vivants et les Morts*.

⁴ Lors de cette conférence que j'ai faite à Paris le 20 juin, j'ai développé ma thèse sans qu'aucune protestation se soit élevée. Il paraît pourtant que certains auditeurs ont dit, à leurs voisins, que le Père Mainage n'a jamais prononcé à Saint-Louis d'Antin, les paroles que je rapportais, ils n'ont du reste pas osé le dire tout haut, malgré les pressantes sollicitations de leurs voisins. J'affirme avoir répété fidèlement les affirmations de notre contradicteur ; du reste, par lettre recommandée, je lui avais proposé de lui lire mes notes. Pouvais-je donner une meilleure preuve de ma bonne foi ? Est-ce ma faute si le bon Père n'a pas eu la politesse de répondre à ma lettre ?

⁵ Je profite de cette circonstance pour remercier encore mes confrères du concours qu'ils m'ont apporté, notamment *Paris-Midi*, *l'Intransigeant*, *Comœdia*, *Bonsoir*, *Eve*, *le Siècle*, *Commerce et Industrie Modernes*, *la Justice*, *le Petit Bleu*, *la Lanterne*. etc.

Le lecteur impartial, auquel les arguments indiqués ici sembleraient insuffisants aura le devoir de se documenter en étudiant de sérieux ouvrages spirites, tels par exemple, ceux d'Allan Kardec, de Léon Denis, de Gabriel Delanne, de Chevreuil. Je me permets de les mettre en garde contre les élucubrations, soi-disant inspirées, que publient certaines personnes, souvent de très bonne foi. La plus grande prudence devrait être la règle de ceux qui reçoivent des messages de l'Au-delà, car il est très difficile, lorsqu'on n'a pas fait d'études spéciales très approfondies, de ne pas confondre le personnisme, l'animisme et le spiritisme⁶.

Je n'aurai garde de terminer cet avant-propos sans adresser de chaleureux remerciements au Maître vénéré Gabriel Delanne ; lorsque je lui ai confié mes intentions de ne pas laisser nos adversaires dénaturer le spiritisme, il a bien voulu m'aider de ses précieux conseils. Qu'il trouve ici l'expression de ma vive gratitude.

⁶ Voir Aksakof, *Animisme et Spiritisme*, 5^e édition, P. XXIII et s.

Introduction

*I. Le spiritisme et les savants*⁷

Le grand physicien anglais William Crookes, a découvert le thallium ; il a fait connaître l'état radiant, a inventé le radiomètre, a expérimenté les rayons cathodiques et a facilité l'étude des rayons X (tubes de Crookes) : Il a écrit : « *M'étant assuré de la réalité des phénomènes spirites, ce serait une lâcheté morale de leur refuser mon témoignage.* »

Après six ans d'expérience sur le spiritisme, six années pendant lesquelles il a imaginé de nombreux appareils destinés soit à permettre un contrôle scientifique rigoureux, soit à enregistrer les phénomènes, William Crookes écrit, en parlant des faits spirites : « *Je ne dis pas que cela est possible : je dis que cela est.* »

Le célèbre physicien anglais Oliver Lodge, dont les travaux en électricité, en particulier sur la théorie des ions, sont enseignés dans le monde entier, a écrit : « *Les témoignages en faveur de la survivance de l'homme, c'est-à-dire en faveur de la persistance de l'intelligence humaine et de la personnalité individuelle au-delà de la mort du corps ont toujours été en s'accumulant ; ils tendent maintenant à devenir irréfutables* »⁸.

Les recherches tenaces d'Oliver Lodge durent depuis plus de trente ans et ses dernières expériences l'ont amené à formuler cette affirmation capitale : « *Ma conclusion est que la survie est scientifiquement prouvée, au moyen de l'investigation scientifique*⁹. »

Le criminaliste italien Lombroso, professeur à l'Université de Turin, a dit : « *On traite le Spiritisme de supercherie, ce qui dispense de réfléchir. Je suis confus d'avoir combattu la possibilité des phénomènes spirites.* »

M. C. Varley, inventeur du condensateur électrique qui a permis de résoudre le problème de la télégraphie sous-marine, ingénieur en chef des Compagnies de télégraphie internationale et transatlantique, écrivait à Crookes : « *Je ne connais pas d'exemple d'un homme de bon sens qui, ayant étudié avec soin les phénomènes spirites, ne se soit rendu à l'évidence* ».

Du naturaliste Russel Wallace, l'émule de Darwin, président de la Société anglaise d'anthropologie : « *J'étais un matérialiste si convaincu qu'il ne pouvait y avoir dans mon esprit aucune place pour une existence spirituelle. Mais les faits sont des choses opiniâtres et les faits me vainquirent. Les phénomènes spirites sont aussi bien prouvés que les faits de toutes les autres sciences* ».

Un nombre considérable de savants anglais et américains ont eu la franchise de reconnaître la réalité des phénomènes spirites. Parmi les plus illustres d'entre eux, nous mentionnerons encore les suivants, qui ont réuni leurs expériences et *proclamé leurs convictions* dans des ouvrages remarquables.

L'éminent mathématicien A. de Morgan, Président de la Société royale astronomique, après dix années d'expériences, a condensé ses recherches dans son livre : *From Malter of Spirit*.

M. Barkas, membre de la Société de Géologie de Newcastle, a écrit : *Oultiness of Investigation into Modern Spiritualism* ; M. Oxon professeur à l'Université d'Oxford, a publié ses convictions dans *Spirit Identity*.

⁷ D'après un tract édité par la *Société française d'études des phénomènes psychiques*, Paris

⁸ Oliver Lodge, *La Survivance humaine*, traduction du Dr H. Bourbon, p. 263.

⁹ Discours prononcé à Walworth, le 22 novembre 1914.

Le Dr R. Hare, professeur de Chimie à l'Université de Pensylvanie, est l'auteur de l'ouvrage : *Recherches expérimentales sur les phénomènes spirites*.

Citons encore Myers, le professeur de géologie Denton, les docteurs Georges Sexton, Chambers, James Gully.

Les faits que nous attribuons au spiritisme ont également été étudiés en France, en Russie, en Italie par nombre d'expérimentateurs, qui en ont constaté l'exactitude sans être toutefois toujours d'accord avec nous en ce qui concerne l'interprétation.

Tout le monde connaît, au moins de nom, le livre de l'astronome Camille Flammarion : *Les Forces naturelles inconnues*, où l'auteur raconte la série d'observations, de lévitations de tables sans contact qu'il a eu l'occasion de faire. Le célèbre savant a déjà publié les deux premiers volumes de *La Mort et son Mystère*.

On connaît tout autant le *Phénomène spirite et le Spiritisme devant la Science* de Gabriel Delanne, les *Phénomènes psychiques* du Dr Maxwell.

Nous nous bornerons à rappeler les ouvrages et les travaux de l'astronome italien Porro, du physiologiste Charles Richet, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, du lieutenant-colonel de Rochas, administrateur de l'Ecole Polytechnique, de Léon Denis, des savants russes Ochorowicz, Aksakof, les observations de l'illustre Curie, et de d'Arsonval (à l'Institut général psychologique), du Dr Gibier, de Sabatier, Dariex, Durand de Gros, du Dr Geley (Institut métapsychique international). Nous pourrions en citer beaucoup d'autres, car les chercheurs sont maintenant légion.

II. Le spiritisme et les écrivains français.

Je crois aux esprits frappeurs d'Amérique, attestés par 15.000 signatures.

Auguste Vacquerie.

J'ai ri comme tout le monde du spiritisme, mais ce que je prenais pour le rire de Voltaire n'était que le rire de l'idiot, beaucoup plus commun que le premier.

Eugène Bonnemère.

Avez-vous vu tourner et entendu parler des tables ? J'ai dédaigné de les voir tourner, comme une chose trop simple, mais j'en ai entendu et fait parler. Elles m'ont dit des choses assez remarquables sur le passé et sur le présent.

Lacordaire (Lettre à Mme Swetchine).

Eviter le phénomène Spirite, lui faire banqueroute de l'attention à laquelle il a droit, c'est faire banqueroute à la vérité.

Victor Hugo.

III. Le spiritisme et la prestidigitation.

Nombreux sont les prestidigitateurs qui ont reconnu que leur art ne peut pas leur permettre de reproduire les phénomènes spirites. Quoi qu'il en pense, l'illusionniste Dickson n'est pas le seul, qui, en cette matière soit compétent. Cela peut expliquer pourquoi, malgré ses instances réitérées, les expérimentateurs ne veulent pas l'admettre à leurs expériences. Ce n'est pas parce qu'il

pourrait dévoiler au public des trucs qui existent seulement dans son imagination, c'est parce que les spirites et les psychistes possèdent le témoignage de prestidigitateurs plus habiles que lui, ce qui leur permet de se passer de celui de l'homme qui s'intitule pompeusement « le professeur Dicksonn », nom qu'il a reconnu par ministère d'huissier, être « sa propriété exclusive et commerciale », ce qui prouve que sa campagne anti-spirite est un acte commercial.

Ceci dit, entre de multiples attestations, je choisis celle de M. Bellachini, prestidigitateur à la cour de Prusse ; elle a été enregistrée par un notaire et elle a trait aux phénomènes d'écriture directe obtenus grâce au médium Slade ¹⁰. M. Dicksonn fait devant ses spectateurs, un tour de passe-passe qu'il prétend être la reproduction des « trucs » employés par Slade. Cet acte notarié lui inflige un démenti formel, et montrera au public quelle confiance il convient d'accorder aux affirmations de notre partial adversaire.

Fait à Berlin le 6 décembre 1877, et *inscrit dans les registres de l'étude sous le n° 482 de ladite année, signé et officiellement estampillé par Gustave Hargen, conseiller et notaire.*

Après avoir, sur les instances de plusieurs gentilshommes hautement estimés par leur rang et leur position, étudié la médiumnité physique de M. Slade dans une série de séances, en plein jour, aussi bien que le soir, je dois dans l'intérêt de la vérité, certifier hautement que les circonstances phénoménales avec M. Slade ont été soigneusement examinées par moi, avec les plus minutieuses observations et investigations de tous les objets qui l'entouraient, y compris la table ; que je n'ai rien trouvé, dans le plus petit cas, qui put être produit par le moyen de la prestidigitation et avec des appareils mécaniques, et qu'aucune explication de ces expériences, dans les circonstances et les conditions ainsi obtenues ne peut trouver place dans les choses de la prestidigitation ; que c'est impossible. »

Signé : Bellachini.

C'est surtout dans les milieux scientifiques que le spiritisme a rencontré, sinon ses plus nombreux du moins ses plus fermes adeptes. Il est vraiment puéril de supposer que des hommes habitués par leurs fonctions aux méthodes précises d'expérimentation, au contrôle et à la discussion des expériences, dont certains sont devenus par leurs talents l'honneur de la science actuelle, aient abandonné soudain tout esprit critique, toute intelligence, toute lucidité, pour se laisser docilement duper pendant des années entières, quelques-uns pendant dix, vingt, trente ans, au point d'être victimes de trucs grossiers qu'un enfant décèlerait avec facilité.

Des hommes comme Crookes, Oliver Lodge, Russel Wallace, Lombroso, Varley, Gabriel Delanne, Morgan, dont la valeur et la probité scientifique sont universellement reconnues, ont expérimenté pendant un quart de siècle ; ils ont exprimé leur conviction ; ils l'ont communiquée au public. Leur parole doit être écoutée avec respect ; il convient d'examiner sérieusement et honnêtement les arguments qu'ils donnent.

¹⁰ Voir Dr Paul Gibier : *Le Spiritisme (Fakirisme occidental)*, p. 286 et suiv. (prix franco : 10 fr. 75. – Henri Durville, imprimeur-éditeur).

Chapitre I : La révélation spirite et la doctrine catholique

Indiquant « l'attaque brusquée du monde invisible » faite à Hydesville chez le docteur Fox, le P. Mainage oublie de signaler que les faits furent reconnus exacts, à Rochester, par trois commissions successives d'incrédules¹¹. Il mentionne l'augmentation du nombre des spirites par suite de la guerre et parle de « l'orgueil spirite » qui veut créer une nouvelle religion, alors que les spirites militants ont toujours prétendu expliquer scientifiquement les religions sans vouloir les remplacer.

Il y a, dit-il, entre le catholicisme et le spiritisme, d'importantes différences et comme tous deux prétendent être une révélation, si tous deux ont raison, l'une des deux révélations est fausse. Tout en protestant de sa loyauté, le P. Mainage se flatte de prouver que, dans le spiritisme, il n'y a pas de révélation.

J'essaierai, en réfutant son argumentation, de démontrer le contraire. Le *lecteur conclura lui-même* et saura trouver où est la logique, la raison, l'apparence de vérité.

L'Eglise, dit le Père, prohibe le commerce avec les Esprits. Pour elle, le corps et l'âme composent l'homme. Après la mort, l'âme, immortel pur esprit, est jugée et envoyée sans appel soit au Ciel, ou dans son vestibule le Purgatoire, soit en Enfer. Dieu, s'incarnant en la personne de Jésus-Christ, racheta le péché originel et l'Eglise, fondée par lui, est la fidèle gardienne de la vérité attestée par les miracles.

Pour le spiritisme, Jésus-Christ serait un Esprit supérieur mais non un Dieu (c'est exact) l'homme aurait non seulement un corps et une âme, mais aussi un périsprit ou corps astral (c'est prouvé), il n'y aurait ni ciel ni enfer et, au lieu d'un jugement sans appel, il y aurait la réincarnation, qui prétend expliquer, ce que, de l'aveu du P. Mainage, le catholicisme est incapable de faire comprendre, c'est-à-dire l'injustice d'ici-bas.

Pour les spirites, le châtement éternel n'existe pas, car ce serait contraire à la bonté de Dieu et jamais un catholique n'a pu concilier cette bonté avec l'Enfer. Mais le désincarné expie ses fautes, de façon souvent cruelle, en ayant même parfois la sensation que sa peine est éternelle. Il y a à ce sujet, dans *Le Ciel et l'Enfer* d'Allan Kardec, de nombreuses communications probantes¹².

Quant à la théorie des existences successives qui est le seul palliatif que l'on puisse opposer à la masse de ceux qui, par haine, par jalousie, veulent se révolter, l'unique argument à faire valoir aux égoïstes qui possèdent et insultent, par leur luxe inutile d'oisifs, ceux qui doivent peiner pour assurer leur vie, quant à cette théorie, si bizarre qu'elle paraisse à ceux qui se contentent de rire du spiritisme sans vouloir l'étudier, elle est prouvée et démontrée.

N'en déplaise au P. Mainage qui, par deux fois, a affirmé le contraire, le Colonel de Rochas était spirite¹³; il a eu, à Grenoble par le médium Joséphine, la régression d'une existence antérieure, vécue sous le nom de Bourdon, qui a été contrôlée pour le temps et les lieux.

Notre contradicteur nous accuse d'attirer à nous, en prétendant continuer le christianisme authentique, les catholiques qui ne connaissent pas leur religion. Je conseille à tous les

¹¹ Voir mon ouvrage : *Seul le Spiritisme peut rénover le Monde*, p. 57 (prix, par poste : 2 fr. 25, – Henri Durville imprimeur-éditeur).

¹² Voir le *Ciel et l'Enfer* par Allan Kardec, 21^e mille, p. 331 et 353. (Henri Durville, imprimeur-éditeur).

¹³ Devant M. Jules Gaillard, ancien député, avocat à la Cour, dont j'ai l'attestation écrite, le colonel de Rochas a déclaré à M. Gabriel Delanne qu'il était spirite, mais ne le disait pas dans ses ouvrages, pour amener les savants officiels à étudier scientifiquement ses expériences.

catholiques d'étudier à fond leur croyance ; s'ils acceptent d'étudier également à fond le spiritisme, sans nul doute, ils viendront à nous. J'ai connu des catholiques, ayant fait de la théologie, qui sont maintenant des spirites aussi militants et aussi désintéressés que moi-même ; ils luttent pour le triomphe de notre cause. Nombreux sont les prêtres qui ne nous sont pas hostiles, tels par exemple, le P. Lacordaire, Mgr Chollet, évêque de Verdun, Mgr Benson, prélat anglais, le cardinal italien Bona, les évêques de la communion anglicane¹⁴.

¹⁴ Voir la *Revue Spirite* Nov. 1920, p. 340.

Chapitre II : Les inductions spécifiques du spiritisme

Après avoir prié les personnes impressionnables de quitter l'Eglise, en rappelant qu'il s'adressait seulement aux hommes, « la cervelle masculine étant plus apte que la cervelle féminine à entendre certaines choses » le P. Mainage promit de décrire, sans atténuation, les phénomènes spirites.

Je le remarque de suite, notre contradicteur oubliera totalement de parler de la morale sublime qui se dégage de l'enseignement des Esprits.

Adoptant la méthode progressive, afin de pouvoir toujours montrer de plus fort en plus fort, le prédicateur apprit à ses auditeurs, de façon assez impartiale, ce que sont les maisons hantées (cas des dames Faure dans la Corrèze), les médiums en hypnose, pouvant faire de la lévitation, les médiums écrivains, les médiums à incorporation, les apparitions, les matérialisations, les expériences d'extériorisation de la sensibilité, les expériences de régression de mémoire.

Et comme s'il était lui-même absolument convaincu de leur réalité, il ajouta, en substance :

– Tout cela, me direz-vous, peut être de l'hallucination. Mais il est quelque chose qui ne peut s'auto-suggestionner, c'est la plaque photographique. Et il existe des photographies ».

Il parla aussi des moulages de mains, de pieds obtenus ; ils ont étonné bien des sculpteurs, stupéfaits que le moule n'ait pas été brisé par le retrait du membre.

Il donna des exemples, cita des faits qu'il avait soigneusement choisis afin de pouvoir, par la suite, les démolir. Je me permettrai d'en soumettre d'autres à ses investigations pour la prochaine série de sermons qu'il ne manquera sans doute pas de faire, à moins qu'un autre religieux ne soit chargé d'exécuter le spiritisme, qui sans aucun doute, profite beaucoup de l'excellente publicité qui lui est faite. Car de nombreuses personnes, – la curiosité est humaine – se disent que tout cela est intéressant et mérite réflexion, puisque l'Eglise ne craint pas de consacrer des sermons de Carême à ce sujet. Elles achètent des livres, s'étonnent des preuves rapportées, et elles glisseront, un jour ou l'autre, sur la pente bienfaisante de notre foi. Cela leur permettra de savoir supporter toutes les épreuves.

Je signale seulement les faits cités par le P. Mainage¹⁵.

Pour les lévitations : les expériences d'Eusapia à Gênes en 1901.

Pour l'incorporation : l'expérience du colonel de Rochas avec le médium Mireille, amenant l'Esprit de Vincent.

Pour les apparitions : la jeune fille égratignée au visage se montrant à son frère.

Pour les matérialisations : Crookes et Katie King.

Le P. Mainage indiqua également que l'existence du corps astral a été prouvée par des expériences de laboratoire.

Mais en concluant il supplia ses auditeurs d'attendre, pour se faire une opinion, d'avoir entendu la critique des faits.

Et il fit un aveu que j'ai enregistré avec plaisir, lorsqu'il dit en substance.

– J'ai connu des catholiques qui sont devenus spirites, mais j'en ai connu très peu qui aient pu retrouver leur foi.

N'était-ce pas démontrer que le spiritisme est plus consolant encore que le catholicisme ?

¹⁵ Je donne tous les détails dans mon ouvrage : *Les Vivants et les Morts* : je renvoie le lecteur désireux d'approfondir les faits aux ouvrages de Gabriel Delanne et de Léon Denis. (Henri Durville, imprimeur-éditeur).

Chapitre III : Critique des faits spirites

Comme l'a dit le Père Mainage, pour que le spiritisme soit réel il faut savoir : 1° si les faits existent ; 2° s'ils ne peuvent pas être interprétés autrement ; 3° si les messages viennent bien des désincarnés.

Si les trois termes de ce raisonnement ne s'enchaînent pas rigoureusement, le spiritisme tombera de lui-même.

Aussi le prédicateur a-t-il, au cours de ses réunions, essayé de résoudre les trois points suivants :

- a) critique du témoignage ;
- b) critique de l'interprétation ;
- c) valeur à accorder aux messages.

Pour exister vraiment, le spiritisme doit répondre à une saine vérification expérimentale des choses. Or, d'après le Père Mainage comme le merveilleux intervient, cela abolit l'esprit critique et scientifique.

C'est là un argument de peu de valeur pour ceux qui savent que le spiritisme n'est pas autre chose que l'étude, scientifiquement menée, des lois naturelles de l'après-mort et de l'enseignement moral qui s'en dégage. Je crois que notre contradicteur aurait du mal à critiquer les phénomènes spirites si, au lieu de les choisir parmi ceux que les spirites eux-mêmes considèrent comme réfutables, il acceptait d'entreprendre la réfutation de deux ou trois faits choisis parmi ceux que rapporte M. Gabriel Delanne. Le cas du médium sortant de la cage où il a été enfermé, cas qui s'est réalisé devant le docteur Gibier ¹⁶ et devant le Révérend Savage ¹⁷ est un phénomène produit dans des conditions qui peuvent satisfaire la critique scientifique, impartiale et objective.

Je le résume brièvement :

Dans le laboratoire du Docteur Gibier, à la lumière d'une lanterne bleue, devant des assistants triés par le savant, le médium, après avoir été soigneusement examiné, fut enfermé dans une cage construite spécialement, dont il lui était impossible de sortir. Pourtant, plusieurs fantômes matérialisés, masculins et féminins, se montrèrent successivement dans la salle.

Cette expérience fut réussie également à Ouset (Massachusetts) par le Révérend Savage devant une soixantaine de personnes.

Au lieu de prendre de tels cas et de les examiner, le Père Mainage discute le cabinet spirite, prétend qu'il y a toujours une porte ou une fenêtre, et que le piano, « obligatoire », est un réceptacle admirable pour dissimuler les accessoires permettant au médium de simuler les matérialisations d'hommes et de femmes, d'autant plus que l'obscurité est toujours nécessaire. Je ne m'attarderai pas à cette critique ; j'indiquerai seulement que le 1^{er} mai 1902, le cabinet noir étant formé dans l'embrasure d'une fenêtre... au troisième étage d'une maison, Eusapia Paladino donna *en pleine lumière* des matérialisations, au cours d'une séance tenue chez Avellino ¹⁸. De plus, comment le médium pourrait-il bouger de son siège lorsque, le courant électrique passant à travers son corps (expérience de Crookes avec le médium Fay)¹⁹, le moindre mouvement tenté par lui pour détacher ses liens serait dénoncé par le galvanomètre ?

¹⁶ Voir Gabriel Delanne, *Les Apparitions matérialisées des Vivants et des Morts*, tome II, page 501.

¹⁷ Voir Gabriel Delanne, ouvrage cité, tome II, page 514.

¹⁸ Voir Gabriel Delanne, ouvrage cité, tome II, p. 556.

¹⁹ Voir Gabriel Delorme, ouvrage cité, tome I p. 401.

Le frère prêcheur ignorait-il ces détails ? Ne s'est-il pas trop fié à l'avantage qu'il avait d'avoir un auditoire composé, en partie, de catholiques auxquels – et pour cause – on avait interdit jusqu'ici de prendre connaissance de la littérature spirite ?

Quoi qu'il en soit, j'oppose aux faits présentés par le Père Mainage des cas que j'accepte de discuter, en public, avec tous les contradicteurs qui me lanceront un défi, je suis certain de ne jamais être démenti sur leur authenticité.

Le Père Mainage, dans ses critiques, s'est plaint que les incroyables ne soient pas admis aux expériences ; c'est encore une erreur.

Après avoir fait remarquer que les savants, tout comme les autres mortels sont faillibles, le père Mainage indique qu'il va exécuter tous les grands médiums sur lesquels est basé le spiritisme : Florence Cook, Home, Anna Roth, Eusapia, Marthe d'Alger.

Voilà, dit-il, des noms qu'on trouve dans tous les ouvrages spirites ; si on démontre que tous ont triché, le spiritisme n'existera plus.

Quel raisonnement simpliste ! Négligeons les minutieuses précautions prises avant les expériences par les savants spirites. Admettons que notre contradicteur exécute à jamais les médiums célèbres qu'il a cités. Ne resterait-il pas l'œuvre d'Allan Kardec,²⁰ base en France du spiritisme ?

Du reste le Père Mainage a une façon spéciale d'exécuter les médiums. Je résume son argumentation pour que mes lecteurs puissent en juger.

Florence Cook ? Rien ne ressemblait plus à cette femme que l'Esprit, Katie King. Et puis, neuf ans après la disparition de cet esprit, une madame Corner fut prise en flagrant délit de supercherie ; comme cette dame était l'ancien médium Florence Cook, il en résulte qu'elle a triché toute sa vie.

Home ? Il fut pincé en flagrant délit de fraude à Biarritz, au cours d'une séance donnée chez l'empereur.

Anna Roth ! Elle fut condamnée à 18 mois de prison parce qu'elle avait été surprise en flagrant délit de supercherie.

Eusapia Paladino ? En Angleterre, une Commission de contrôle affirma qu'elle avait triché ; en France, on surprit ce médium se servant d'un cheveu pour faire lever le pèse-cocon ; des photographies prouvent qu'il y a eu truquage dans les lévitations de table ; de plus, les empreintes de main que l'on possède révèlent que c'est toujours la même main qui donne le moulage.

Pas de danger, ajouta le prédicateur, qu'un médium accepte de se prêter à l'expérience des empreintes digitales de Bertillon !

Marthe ? Le très habile catholique a omis de nous dire comment il l'exécutait, mais imaginons qu'il avait, là aussi, des armes terribles contre ce médium.

Les spirites, devant des faits patents aussi nettement exprimés, doivent être désarmés et s'avouer vaincus. Mais il en faudrait plus que cela pour les abattre. Ressuscitons donc ces médiums ; exécutés par le père Mainage, ils se portent pourtant assez bien.

Florence Cook. On sait quelles différences photographiques furent constatées entre Katie King et son médium. Même si cette histoire de Mme Corner, prise en flagrant délit de supercherie était exacte, les expériences faites avec Florence Cook par sir William Crookes seraient-elles pour cela entachées de suspicion ?

²⁰ Allan Kardec, ne l'oublions pas, est le pseudonyme du savant Rivail. Voir à ce sujet. *Biographie d'Allan Kardec* par Henri Sausse et mon livre *Seul le Spiritisme peut rénover le monde* (Henri Durville, imprimeur-éditeur).

Supposons un comptable, employé depuis quinze ans dans la même place. Un jour, à cause des frais considérables qu'a entraînés pour son ménage, une longue maladie de sa femme, il vole 6.000 francs dans la caisse de son patron. Aurait-on le droit d'en conclure que cet homme fut toute sa vie un voleur ?

De même, si on nous prouvait que Mme Corner a triché, en résulterait-il que, neuf ans auparavant, Miss Cook, qui devint plus tard Mme Corner, avait déjà triché ?

Home. Nul ne fut plus soumis à de minutieux contrôles que ce médium contre lequel il fut impossible de relever la moindre trace de fraude. L'histoire de Biarritz a été trop de fois démentie pour que je juge utile d'insister ici ²¹.

Anna Roth. Il y aurait là matière à controverse, car on soutient que la condamnation fut prononcée par ordre de la Cour. Mais, en adversaire courtois, je ne veux pas discuter et j'admets que le cas est douteux. Abandonnons donc Anna Roth au Père Mainage, en compensation de son absence de critique contre Marthe, le médium remarquable de la villa Carmen.

Eusapia Paladino. Là, nous avons la partie belle ; apprenons à notre trop peu renseigné prédicateur que, en Angleterre, en 1908, une Commission de contrôle reconnut la parfaite bonne foi d'Eusapia Paladino. Quant au cheveu du pèse-cocon, c'était, probablement un filament fluïdique. Il y a des photographies très nettes prouvant la lévitation. Je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. Gabriel Delanne²². Et je démens formellement le Père Mainage quand il dit que les moulages viennent tous de la même main ; il a reconnu que des empreintes digitales feraient loi à ses yeux. Qu'il se donne donc la peine d'examiner la reproduction des empreintes obtenues avec Eusapia comme médium²³.

Il sera alors convaincu de l'existence des phénomènes qu'il avait mission de nier, puisque, toutes les précautions de contrôle ayant été prises, on a obtenu cinq empreintes digitales, *scientifiquement différentes*, alors qu'il n'y avait dans la salle d'expériences que quatre personnes, y compris le médium.

De plus, ne se contentant pas de ces affirmations erronées, le Père Mainage, en faisant la critique des faits spirites a prétendu que jamais les prestidigitateurs n'étaient admis aux séances ; d'après lui, il est possible de reproduire tous les phénomènes grâce à la prestidigitation. C'est là une erreur. MM. Robert Houdin, Rygba, Bagally, Carrington, pour citer seulement quelques noms, ont été d'avis, après études sérieuses que, malgré leur habileté, ils étaient incapables de reproduire tous les phénomènes spirites ²⁴.

Est-il utile de rappeler le procès que fit le prestidigitateur Maskelyne à l'archidiacre Colley ? ²⁵ Ce dernier, en pleine lumière, avait obtenu une matérialisation, sortant du médium, allant dans la pièce et rentrant dans son corps. Maskelyne ayant parié qu'il pouvait en faire autant, simula une apparition, prétendit avoir gagné le pari, mais il perdit son procès.

De même, le Père Mainage perdit le procès qu'il engagea contre le spiritisme ; les arguments qu'il invoque contre nous ne peuvent avoir de prise que sur des ignorants, et nous sommes à une époque où les ignorants, en matière de spiritisme, sont de moins en moins nombreux. Spirites, mes amis, travaillons à diminuer encore le nombre de ceux-ci en faisant une propagande aussi active que possible.

²¹ Voir *Lumières et ombres du Spiritualisme*, D. Home. Voir également *Annales des Sciences Psychiques*, 1919 n° 6 p. 83

²² Ouvrage cité, tome 1^{er}, pages 20, 22, 24.

²³ Voir Gabriel Delanne, ouvrage cité, tome II, p. 224.

²⁴ Voir page 18 les indications que j'ai déjà données sur le spiritisme et la prestidigitation.

²⁵ Voir Gabriel Delanne, ouvrage cité, tome II p. 527.

Chapitre IV : Le corps astral

Le père Mainage avait déjà parlé du corps astral à ses auditeurs, au cours de ses premières réunions ²⁶.

Avant de rappeler ce qu'est le corps astral, notre contradicteur demande à ceux qui l'écoutent de ne pas pousser jusqu'à leurs dernières conséquences les constatations qu'il a faites en critiquant les phénomènes spirites.

C'est une habile précaution sans laquelle on n'aurait pas pu comprendre que le prédicateur consacre encore trois sermons au spiritisme, qu'il prétendait avoir exécuté de main de maître ²⁷. Cette précaution n'est autre qu'une résurrection du spiritisme, qu'il fait revivre en espérant pouvoir mieux le détruire ensuite ²⁸.

Donc, admettant la réalité objective de certains phénomènes, le Père Mainage pose les règles suivantes :

1° *Dans le Spiritisme, tout n'est pas mensonge ; les médiums ne sont pas tous des charlatans.*

2° *Les faits allégués ne sont pas aussi nombreux qu'on le prétend.*

3° *La créance qu'ils méritent est d'autant plus grande que le merveilleux intervient moins.*

Un spirite parlant à de récents adeptes de notre science s'exprimerait-il autrement ? Le tout est de s'entendre sur les mots. Qu'est le merveilleux ? Si c'est quelque chose qui semble étonnant aux hommes, c'est parfait ; si c'est quelque chose qui tient du miracle, du surnaturel, nous ne sommes alors plus d'accord.

Supposons un enfant élevé à la campagne et ayant seulement connu, comme éclairage, la chandelle ou la lampe qui ne s'allument pas sans l'aide d'une allumette. Si on transplante cet enfant à la ville, il trouvera miraculeux, qu'on éclaire une pièce en tournant le commutateur d'une lampe électrique. Pourtant, n'est-ce pas quelque chose de naturel ?

Certains, sans avoir étudié les faits spirites, en entendent parler pour la première fois ; d'autres, tout en les ayant étudiés, n'ont pas su en comprendre les lois naturelles ; tous ceux-là sont, devant le Spiritisme, comme le jeune villageois devant l'électricité.

Le Père Mainage a affirmé croire aux maisons hantées, aux tables tournantes, AUX TABLES PARLANTES ; il se montre défiant envers les phénomènes de lévitation ²⁹; les matérialisations et les empreintes, a-t-il dit, nous laissent en plein désert, il faut donc se tenir sur l'expectative et croire avec prudence.

Les spirites recommandent aux chercheurs d'être très circonspects et de ne pas croire à la légère. Mais véritablement, n'y a-t-il pas toutes les preuves de la présence réelle d'une entité différente du médium et des assistants dans le cas (déjà cité) des empreintes digitales que rapporte la revue *Luce e Ombra* de Décembre 1916 et que cite M. Gabriel Delanne ³⁰ ?

Le père Mainage ne connaissait sans doute pas ce cas, lui qui a dit, en substance, (il n'est pas inutile de le répéter) :

²⁶ Voir plus haut, p. 23 et p. 27.

²⁷ Voir plus haut, p. 30 et s.

²⁸ Loin de la détruire, le Père Mainage, malgré toute son habileté, donnera encore plus de force à notre doctrine, à la fois science et philosophie.

²⁹ Peu importe, il s'agit là souvent d'animisme et non de spiritisme.

³⁰ G. Delanne, ouv. cité, tome II, page 223.

– Si un médium se prêtait au contrôle des empreintes digitales, la preuve serait faite sans réplique possible de la réalité de la communication des morts aux vivants. Mais aucun médium n'a jamais voulu accepter un tel contrôle.

Possédant, dans l'arsenal des preuves du spiritisme, des faits réels, nous pourrions négliger l'argumentation subtile du Père Mainage et lui répondre : Voilà un fait authentique et authentifié ; il date de 1906 ; vous-même avez affirmé que si ce fait existait, la réalité du spiritisme serait démontrée sans réplique possible ; donc, restons-en là.

Cependant, nous n'agissons pas ainsi, et nous suivrons notre contradicteur, afin de répliquer à tous ses arguments ³¹. Les vrais spirites, tout en étant très tolérants, sont des êtres qui ne craignent ni la discussion au grand jour, ni la contradiction ; ils ont comme armes principales : d'abord les faits scientifiquement prouvés, ensuite leur sincérité absolue, leur loyauté ; ceux qui nient le spiritisme ont toujours, jusqu'ici, refusé les controverses publiques ³². Le lecteur tirera lui-même les conclusions de cette constatation.

Le père Mainage a donc admis l'authenticité de certains phénomènes spirites ; il va cependant vouloir les expliquer en dehors de toute intervention des Esprits. Pour cela, il a découvert que le corps astral jouerait dans le spiritisme, le principal rôle ; d'après lui, il servirait de base et de preuve expérimentale de la communication des morts et des vivants.

Le Père Mainage affirme que le corps astral du médium a une action dans tous les phénomènes ; partant de ce faux point de départ, il en conclut que, si le corps astral existe vraiment, il est impossible de savoir si le phénomène est dû au corps astral du médium ou bien au corps astral d'un mort.

En admettant même – et cela n'est pas – que notre contradicteur ait fait la preuve de cette impossibilité, cela n'aurait aucune importance, car on ne saurait confondre le corps astral avec les forces psychiques.

Il y a en effet une lacune dans le raisonnement du prédicateur ; il confond le corps astral du médium avec les forces psychiques qu'il peut extérioriser. Mais ces forces psychiques, dans lesquelles le désincarné puise pour pouvoir se manifester aux humains, ne sont pas du tout le corps astral ; s'il faut la présence du médium pour que les manifestations soient possibles, personne n'a le droit de dire que c'est pour permettre aux morts de se servir du corps astral de ce médium.

Du reste, dans ce roman sur le corps astral, le prédicateur laissa à ses auditeurs, le soin de conclure ; le corps astral existe-t-il, le corps astral n'existe-t-il pas ? Libre à eux de choisir.

Si, dans l'arsenal des subtilités philosophiques, le Père Mainage avait trouvé la preuve formelle de l'inexistence du corps astral, il n'aurait pas manqué de l'indiquer avec netteté.

A plusieurs reprises, déjà, il avait prétendu, au cours de ses sermons, que tous les problèmes posés par le spiritisme sont sans réalité.

En consacrant six semaines à essayer, en vain, de les nier, n'a-t-il pas au contraire démontré à la fois, et leur existence et leur importance ?

Et, en refusant, comme je l'y avais courtoisement convié, de venir, en public, soutenir contradictoirement sa thèse, le Père Mainage, comme tant d'adversaires du spiritisme, ne nous a-

³¹ Dans *Les Vivants et les Morts*, je le répète, aucun point de l'argumentation du Père Mainage n'est laissé dans l'ombre.

³² Témoin les conférences, avec séances de prestidigitation, du « professeur » Dickson ; celui-ci fait expulser ceux qui demandent des explications. Et il se garde bien de répondre à l'invite des spirites qui, lui garantissant la liberté de parole, le convient à des réunions contradictoires.

t-il pas prouvé sa crainte d'un examen libre et impartial des faits sérieux qui forment la base de notre doctrine, à la fois science et philosophie ?

Chapitre V : Spiritisme sans Esprits

Le Père Mainage va maintenant tâcher de démontrer que tous les phénomènes du spiritisme pourraient être produits, même si les Esprits n'existaient pas. Mais c'est là un essai difficile et le succès ne couronne pas ses efforts.

Certes, ceux qui se contenteront de croire exactes toutes ses affirmations pourront être tentés de lui donner raison, mais comme *il a lui-même permis aux catholiques, – à plusieurs reprises – d'étudier le spiritisme*³³ ceux qui voudront se rendre compte par eux-mêmes s'apercevront bien vite de la confusion créée par le prédicateur. Avait-il prémédité oui ou non cette confusion ? Peu importe, je n'ai pas à rechercher les intentions de notre contradicteur, je veux simplement me cantonner dans ses affirmations.

Le spiritisme, d'après le Père Mainage, peut s'expliquer scientifiquement sans l'intervention des Esprits.

La télépathie, dit-il, perception de certaines impressions, se conçoit sans intervention d'esprits. La télépathie peut être accompagnée de sensations visuelles, de sensations auditives, de sensations tactiles.

Et comme exemple de télépathie, le prédicateur cite le cas du passager qui fut sauvé par son double, alors que le navire, sur lequel il était se trouvait pris dans les glaces. Le récit est connu³⁴; je rappelle seulement que le double du passager, visible pour Robert Bruce, avait écrit sur une ardoise ces quatre mots : « Gouvernez au Nord-Ouest », et que l'écriture était identique à celle du passager à l'état de veille.

Ce n'est pas là un cas de télépathie, mais un cas de dédoublement ; le Père Mainage, au lieu de dire que « presque personne » ne voit là du spiritisme pourrait affirmer sans crainte que personne ne considère ce cas comme un cas de spiritisme.

Quelle est donc, d'après lui, l'explication catholique ? Il existe un fluide capable, grâce à un intermédiaire quelconque, de parcourir de très grandes distances. Des corps inanimés peuvent le recevoir, tels pour citer un exemple, les messages de T. S. F. Pourquoi un corps humain ne pourrait-il pas le faire ? Quand un télégraphiste envoie une dépêche, il ne transmet pas une lettre d'imprimerie mais une ondulation qui se transforme et se matérialise sous forme de lettre. L'influence humaine à distance étant admise, rien n'empêche qu'il y ait une action humaine transportée.

Je répondrai à ces arguties :

1° Pour la propagation à distance, la force s'atténue en raison directe du carré de la distance. Pour le cas d'un message télépathique, reçu à Paris par une mère dont le fils est au Sénégal, le cerveau du fils est incapable de générer l'énergie qui serait nécessaire pour faire franchir à la pensée, sous forme d'ondes hertziennes, la distance qui sépare le Sénégal de Paris.

2° Quand le télégraphiste envoie une ondulation, cette ondulation est transformée par un appareil récepteur. Dans le cas de l'écriture à distance sur une ardoise, où est l'appareil récepteur ?

Or cet appareil récepteur est indispensable. Il faut une main humaine pour reproduire l'écriture humaine et cette main doit être identique à celle du passager puisque l'écriture est identique à la sienne. L'appareil récepteur est donc la main fluidique il y a par conséquent, un dédoublement.

³³ *La Croix*, le 11 Octobre 1920 a rappelé une décision des Cardinaux du Saint-Office du 24 Avril 1917 ; mais depuis 1917, le Père Mainage a autorisé les catholiques à étudier notre doctrine.

³⁴ Voir G. Delanne, ouv. cité tome I, p. 275.

Abandonnant la télépathie – qu'il connaît mal puisqu'il confond avec elle un phénomène de dédoublement – le Père Mainage aborde « le médiumnisme ». *Avouant ne pas savoir ce qu'est un médium*, il affirme que les phénomènes du « médiumnisme » sont comparables à ceux de la télépathie ; puisque dans celle-ci il n'y a pas d'esprits, il n'y en aura pas non plus dans le « médiumnisme ». Pour le prouver, il prend le cas de personnes ayant la faculté de voir à distance. Il confond ainsi un médium avec un sujet somnambulique et, grâce à cette confusion, il peut ergoter à son aise. Comme jamais aucun spirite autorisé n'a affirmé qu'il y avait intervention d'esprits dans les cas de somnambulisme, nous renverrons le Père Mainage à l'étude du *Livre des Médiums*, d'Allan Kardec. Pour sa prochaine campagne anti-spirite, il pourra ainsi savoir ce qu'est un médium et apprendre qu'il y a diverses natures de médiumnité.

Une fois de plus, le point de départ du raisonnement fait par le prédicateur est faux, toute la suite du raisonnement sera donc logiquement fautive ; il en sera forcément de même de sa conclusion.

Le Père Mainage a peut-être pu faire croire à certains de ses auditeurs que « le spiritisme sans esprits » peut exister, mais il leur a enseigné une erreur car il s'agit, dans son sermon, non pas de spiritisme, mais seulement de magnétisme, de somnambulisme, d'hypnotisme.

N'insistons pas sur la lévitation car dans la lévitation il n'y a pas forcément intervention de désincarnés ; le plus souvent, il s'agit d'animisme.

En ce qui concerne les vies successives, les incarnations, les matérialisations et autres phénomènes spirites, comment le Père Mainage va-t-il faire disparaître l'intervention réelle des désincarnés ?

Notre contradicteur use habilement d'un argument que j'appellerai l'objection du subconscient. Je ne peux pas ici développer ma réponse, car cela m'entraînerait trop loin ; dans l'ouvrage détaillé que je publierai, je démontrerai l'inanité de cette objection ; je vais simplement l'aborder superficiellement.

Pour expliquer la continuité entre les phénomènes de télépathie, de « médiumnisme » (lisons somnambulisme), avec les incarnations, matérialisations et autres phénomènes spirites, le Père Mainage prétend que tout se ramène :

1° à la suggestibilité du médium ;

2° au subconscient du médium.

L'objection de la suggestion a été trop souvent réfutée pour qu'il soit utile d'y revenir. Du reste, en réalité, dans son dernier sermon, le prédicateur ramène tout au subconscient ; il y a parfois, dit-il, dissociation entre le conscient et le subconscient, et c'est le subconscient du médium qui agit et permet de supposer l'intervention des désincarnés. Or, dans le cas des empreintes digitales, déjà cité, comment le subconscient du médium a-t-il pu former sur la glaise une empreinte différente de celles des assistants et du médium ? Il fallait un doigt différent, doigt appartenant à une cause assez intelligente pour poser sa main sur la glaise. Le subconscient du médium, si habile qu'il soit, n'aurait pas suffi à produire ce phénomène. L'objection du Père Mainage ne résiste donc pas à un examen attentif.

Chapitre VI : Les messages des désincarnés

Ayant déjà « exécuté » les médiums sur lesquels toute la théorie du spiritisme repose, ayant démontré que le spiritisme peut exister, même si les esprits n'existent pas, le père Mainage n'avait cependant pas fini sa tâche puisqu'il lui restait un sixième sermon à prêcher.

N'est-ce pas là la preuve qu'il n'était pas lui-même très convaincu que ses arguments, malgré leur subtilité, avaient pu convaincre son auditoire ?

J'ai le regret de devoir avertir mes lecteurs que, cette fois, le Père Mainage usa de moyens qui prouvent ou bien son ignorance totale du spiritisme, ou bien sa mauvaise foi. Car il a affirmé des choses notoirement fausses.

Ce n'est pas, à mon avis, servir une cause que de la défendre avec des assertions nettement erronées.

De plus, comme il est facile de s'en rendre compte en se rappelant ce qu'il avait affirmé précédemment, notre adversaire s'est contredit nettement.

Je l'ai déjà indiqué, même si les matérialisations n'existaient pas, même si tous les médiums célèbres étaient des imposteurs, les ouvrages d'Allan Kardec n'en resteraient pas moins ; or, la thèse d'Allan Kardec est basée sur les messages reçus sur tous les points du globe ; ayant synthétisé ces messages, il a simplement retenu ce qui concordait universellement : ainsi, se sont dégagées les règles de vie données par les Esprits pour établir la doctrine spirite.

Le Père Mainage veut une troisième fois, faire mourir le spiritisme. Pour ce faire, il s'attaque aux messages donnés par les Désincarnés.

Sur quoi, demande-t-il, s'appuie-t-on pour donner une valeur à ces messages ?

Et il répond :

a) d'abord les spirites prétendent que la doctrine indiquée par les Esprits est inédite.

b) ensuite, les spirites affirment que tous les témoignages de l'Au-delà ont une concordance absolue, et que, sur toute la ligne, ils disent la même chose.

Est-il besoin d'insister beaucoup pour montrer l'erreur manifeste de ces deux affirmations ? Il suffit de lire quelques pages des ouvrages d'Allan Kardec, de Léon Denis, de Gabriel Delanne et de tant d'autres pour constater qu'aucun spirite n'a cru à la nouveauté de la doctrine des désincarnés, pour s'apercevoir aussi qu'il n'a jamais été question d'une concordance absolue entre tous les messages.

Une fois de plus, les prémisses de notre contradicteur sont fausses, donc sa conclusion sera obligatoirement fausse.

Je pourrais m'arrêter ici et ne pas suivre le prédicateur dans son raisonnement. Je tiens cependant à indiquer quelques-uns de ses arguments afin de mieux prouver encore, si cela est nécessaire, qu'après les attaques catholiques, le spiritisme se porte tout aussi bien.

Le Père Mainage note, par exemple, la différence qui existe entre les Esprits d'Angleterre et ceux de France, relativement à la réincarnation.

Ceux d'Angleterre, dit-il, sont rebelles à toute idée de réincarnation ; d'après eux, lorsque le corps de l'homme meurt, son esprit, accompagné du corps astral, entre dans les régions intersidérales ; après un certain temps, il meurt une seconde fois ; puis on ne sait plus rien.

L'explication de la théorie anglaise est donnée, on s'en rend compte, d'une façon plus ou moins juste, mais comment notre adversaire ne s'est-il pas aperçu que, d'après son explication elle-même, les Esprits anglais admettent les vies successives ? Peu importe, alors, que la matérialisation de l'Esprit dans un corps ait lieu sur la terre ou non, le principe de la réincarnation

est sauf, et c'est seulement en cela que consistent les concordances de toutes les révélations faites, par les désincarnés : les principes sont les mêmes, mais il y a de très grandes différences de détail.

Prenez l'un après l'autre cent hommes, au hasard, dans une foule et demandez-leur quelle opinion ils ont sur une chose ; vous obtiendrez cent réponses différentes. Cela prouve-t-il l'inexistence de ces hommes ? Il ne faut jamais perdre de vue que la mort ne change pas les êtres humains, elle leur laisse leurs perfections, leurs imperfections ; ils gardent leurs préjugés, leur propre mentalité et continuent à évoluer.

Ce sermon clôturait la série de ceux qui ont été consacrés au spiritisme. Les trois autres portaient sur la Mort, le Jugement et les Tribulations éternelles ; ils ne m'ont pas fait retrouver les idées catholiques qui m'ont été enseignées au temps de ma jeunesse ; il semble que, chez le père Mainage, tout au moins, il y ait une évolution vers un stade où la terreur ne joue plus le principal rôle. Il y a lieu de s'en féliciter.

Chapitre VII : La campagne du père Mainage en 1921

Le père Mainage en 1921, a continué sa campagne contre le spiritisme et il l'a même étendue à la théosophie. Naturellement, à l'instar de tous les adversaires du spiritisme, le dominicain refuse d'accorder la parole à ceux de ses auditeurs qui désirent lui demander quelques explications ³⁵. Afin de bien faire connaître à mes lecteurs la manière de ceux qui attaquent notre science, je crois nécessaire de reproduire l'article paru à ce sujet dans *l'Etoile* du 21 février 1921 :

OU EST LA BONNE FOI ? AU PUBLIC DE JUGER !

Pendant le carême 1920, le Père Mainage recommença ses campagnes contre le spiritisme. Il est facile de sembler avoir raison, quand on refuse d'être contredit. Or, le conférencier religieux n'eut même pas la politesse de répondre aux lettres courtoises que notre directeur M. Henri Regnault, zélé défenseur du spiritisme, lui envoya afin de le convier à répondre publiquement à l'argumentation spirite, non plus dans une Eglise, mais dans une salle de conférences. Lorsque, sous le titre *La Réalité Spirite*, parut sa première réponse écrite au P. Mainage, Henri Regnault l'adressa à son adversaire avec la dédicace suivante :

« Au R. P. Mainage, en hommage d'un adversaire dont la règle sera toujours la courtoisie. »

Et, dans la lettre qui était jointe à cet envoi ³⁶ Henri Regnault disait notamment :

« Je désire continuer à agir envers vous en adversaire courtois. Certaines causes indépendantes de ma volonté retardent la publication de mon ouvrage « Les Vivants et les Morts. » ³⁷ Chaque chapitre, je vous le rappelle, sera précédé d'un long résumé de vos sermons. Ces résumés sont terminés depuis Mai dernier. Comme déjà je l'ai fait le 13 mai, je me mets à votre disposition pour vous lire cette partie de mon livre. Ainsi vous pourrez constater avec quel scrupule j'ai noté votre pensée. Vous pourrez donc me fixer rendez-vous où vous le désirerez, en me prévenant quelques jours à l'avance, mais au plus tard le 28 Février 1921.

Naturellement, j'annoncerai aux lecteurs de « l'Etoile », la publication prochaine de votre livre la Religion Spirite³⁸.

Je souhaite de tout cœur, mon Père, avoir enfin une réponse de vous, réponse qui figurerait dans mon introduction, après l'insertion de la présente lettre.

Veillez agréer... »

Non seulement le P. Mainage n'a pas répondu, mais encore il a prouvé, le 5 Février, à quel point il craint la discussion publique. Faisant une conférence 368, rue Saint-Honoré, il prétendait indiquer impartialement à ses auditeurs ce qu'est le spiritisme. Henri Regnault se trouvait dans la salle ; il demanda au Conférencier s'il laisserait un spirite exposer ce qu'est le spiritisme et sur quelles bases scientifiques il repose.

Le P. Mainage refusa de continuer à parler tant que « le contradicteur ne serait pas expulsé ». Point ne fut besoin du reste de recourir à la force, car l'orateur spirite répliqua au milieu du

³⁵ Voir plus haut.

³⁶ Envoyée recommandée A. R. le 21 janvier 1921, n° du récépissé 464 ; livrée, d'après l'avis de réception, le 22 janvier 1921.

³⁷ Henri Regnault : *Les Vivants et les Morts*, par poste, 13 fr. 60. (Henri. Durville, imprimeur-éditeur).

³⁸ Edition de la *Revue des Jeunes*, 3, rue de Luynes, Paris.

tumulte : – Je sortirai sans cela mon Père, mais vous ne donnez pas en agissant ainsi la preuve de votre bonne foi.

Dans la Salle de Géographie, la même où M. Henri Regnault fait ses cours, le P. Mainage continua le 26 février et le 5 mars à affirmer, sans admettre la contradiction, qu'il détient la vérité. QUI A RAISON ? Du P. Mainage qui refuse la discussion publique, OU de M. Henri Regnault qui défend la cause spirite en conviant spécialement à ses cours les incrédules et les adversaires du spiritisme.

QUI A RAISON ? Du P. Mainage qui recourt à la force publique pour obtenir l'expulsion de ceux qui veulent démontrer son erreur, OU de M. Henri Regnault qui après ses cours, prie ses contradicteurs d'essayer en public de réfuter les arguments spirites et qui de plus accepte toutes les discussions qui lui sont proposées.

Deux méthodes sont en présence ;

C'est au public de juger.

L'Étoile.

Est-il utile de l'ajouter, jamais, au cours de ses campagnes nouvelles, le père Mainage n'a essayé d'expliquer, en dehors de l'intervention des désincarnés, les cas que j'avais soumis à son investigation lors de la première édition de cet ouvrage ? Forts de la vérité qui les guide, de cette vérité qui « brille aux célestes sommets bien au-dessus de notre pauvre humanité », les spirites continueront leur marche en avant, sans trop se soucier des attaques de leurs adversaires dont la partialité est si apparente. Ils montreront cependant, par leurs ripostes à ces attaques qu'ils ont la possibilité de répondre à toutes les objections.

Conclusion

Le lecteur, impartialement, après être remonté aux sources que j'indique, conclura lui-même et départagera les catholiques et les spirites. Je tiens cependant à bien faire remarquer jusqu'à quel point s'étend la tolérance spirite. Il m'arrive parfois, en faisant de la propagande pour notre science, de rencontrer un interlocuteur qui me dit :

– Peut-être avez-vous raison ; mieux vaut évidemment croire aux Esprits que d'être un matérialiste. Moi, j'ai ma foi, elle me suffit. »

Peu m'importe alors d'avoir en face de moi un israélite, un protestant, un catholique. Le sens de ma réponse est toujours le même :

– Puisque vous avez une foi et que vous êtes sincère, gardez-la précieusement ; je m'en voudrais de chercher en quoi que ce soit à l'atténuer. Si, un jour, au cours d'une très grave épreuve, cette foi ne suffisait plus à vous consoler, souvenez-vous alors que le spiritisme est un consolateur toujours fidèle. »

Et, de suite, je fais dévier la conversation.

Au fond, en dehors des faux bigots – il y en a parmi tous ceux qui professent une religion et même aussi parmi les spirites, bien que le spiritisme ne soit pas une religion ³⁹, – en dehors de ces faux bigots qui font tant de tort aux idées qu'ils professent, les ennemis de l'humanité sont surtout les athées et les matérialistes ; leurs théories dissolvantes éloignent les hommes de toute morale, de tout devoir, de toute solidarité réelle. Il y a, je le sais, des exceptions, mais elles sont rares.

Au lieu de nous attaquer, et tenant compte des services immenses que le spiritisme rend à la Société, les dirigeants du catholicisme devraient, au contraire, faire les remarques suivantes :

De nombreux humains, élevés dans la foi catholique, arrivent, un jour ou l'autre, soit à une tiédeur qui frise l'indifférence, soit au schisme, soit à un athéisme complet. L'enseignement de l'Eglise est incapable, sauf de rares et bruyantes exceptions, de conduire ces êtres-là à une conversion. En prouvant expérimentalement l'existence de l'âme et son immortalité, le spiritisme les arrache au matérialisme.

N'est-ce pas là de bonne besogne ?

Plus que jamais, il faut lutter contre le matérialisme.

Tous les spiritualistes, – quelle que soit leur tendance, leur religion ou leur école – devraient s'allier⁴⁰ contre ce fléau, qui engendre la haine, l'égoïsme, l'envie, contre ce fléau auquel, on doit tous les malheurs actuels de l'Humanité.

La réalité spirite se fait jour de plus en plus ; rien ne l'empêchera de prendre la place glorieuse qui lui est assignée ici-bas ; grâce à elle, les hommes connaîtront une époque, – plus rapprochée peut-être que nous n'oserions le concevoir – où règnera sur la terre l'ère de fraternité, de solidarité et de paix universelle que tous doivent souhaiter.

Paris-Saint-Fargeau (Yonne) Mai-Sept. 1920.

³⁹ Voir dans l'Étoile, n° 1 l'article très documenté de M. Daniel Isnard.

⁴⁰ Une croisade en ce sens a été entreprise par le *Sphinx*, mais il aurait lieu, à mon sens, d'aller plus loin que M. Gastin, initiateur de ce mouvement, et d'essayer, dans le but commun de lutter contre les matérialistes, d'unir les catholiques, les israélites, les protestants, les ésotéristes, les théosophes, les spirites, en un mot tous ceux qui croient à la survie, sous quelque forme que ce soit.

Paris, Décembre 1921.

Table des matières

Préface	2
Avant-propos	4
Introduction	8
I. Le spiritisme et les savants	8
II. Le spiritisme et les écrivains français	9
III. Le spiritisme et la prestidigitation	9
Chapitre I : La révélation spirite et la doctrine catholique	11
Chapitre II : Les inductions spécifiques du spiritisme	13
Chapitre III : Critique des faits spirites	14
Chapitre IV : Le corps astral	17
Chapitre V : Spiritisme sans Esprits	20
Chapitre VI : Les messages des désincarnés	22
Chapitre VII : La campagne du père Mainage en 1921	24
Conclusion	26